



Assemblée générale

Vingtième session

Chutes Victoria (Zambie/Zimbabwe), 24-29 août 2013

Point 4 a) I) de l'ordre du jour provisoire

A/20/4 a) I)

Madrid, le 1^{er} juillet 2013

Original : anglais

Membres de l'Organisation

a) Nouveaux Membres

I) Membres effectifs

I. Introduction

1. Le présent document a pour objet d'informer l'Assemblée générale des changements survenus parmi les Membres depuis sa dix-neuvième session et de lui soumettre les demandes d'adhésion qu'il lui est demandé d'examiner en vertu de l'article 5 des Statuts et des articles 49 et 50 du Règlement intérieur de l'Assemblée.

II. Nouveaux Membres

2. Le 9 mai 2012, le **Myanmar** a informé le secrétariat et le Gouvernement espagnol de sa décision de réintégrer l'Organisation. Le Myanmar a été Membre de l'Union internationale des organismes officiels de tourisme (UIOOT) et de l'OMT jusqu'en 1999. Conformément à l'article 5.2 des Statuts, **le 1^{er} juin 2012**, le Ministère espagnol des affaires étrangères et de la coopération, qui est le dépositaire des Statuts de l'Organisation, a enregistré le dépôt par le Gouvernement du Myanmar de la déclaration officielle par laquelle il adopte les Statuts et accepte les obligations inhérentes à la qualité de Membre.

3. Le 22 avril 2013, **Trinité-et-Tobago** a informé le secrétariat et le Gouvernement espagnol de sa décision de réintégrer l'Organisation. Trinité-et-Tobago a été Membre de l'Union internationale des organismes officiels de tourisme (UIOOT) et de l'OMT jusqu'en 1977. Conformément à l'article 5.2 des Statuts, **le 22 avril 2013**, le Ministère espagnol des affaires étrangères et de la coopération, qui est le dépositaire des Statuts de l'Organisation, a enregistré le dépôt par le Gouvernement de Trinité-et-Tobago de la déclaration officielle par laquelle il adopte les Statuts et accepte les obligations inhérentes à la qualité de Membre.

4. Le 26 avril 2013, les **Émirats arabes unis** ont informé le secrétariat et le Gouvernement espagnol de leur décision de réintégrer l'Organisation. Les Émirats arabes unis ont été Membre de l'Union internationale des organismes officiels de tourisme (UIOOT) et de l'OMT jusqu'en 1987. Conformément à l'article 5.2 des Statuts, **le 26 avril 2013**, le Ministère espagnol des affaires étrangères et de la coopération, qui est le dépositaire des Statuts de l'Organisation, a enregistré le dépôt par le Gouvernement des Émirats



arabes unis de la déclaration officielle par laquelle il adopte les Statuts et accepte les obligations inhérentes à la qualité de Membre.

III. Retraits

5. Le 22 décembre 2011, la **Lettonie** a fait part au secrétariat et au Gouvernement espagnol de son intention de se retirer de l'Organisation (à l'expiration du préavis d'un an, article 35 des Statuts) à compter du 22 décembre 2012. Le Secrétaire général a engagé toutes les démarches nécessaires pour encourager la Lettonie à revenir sur ce choix, mais la Lettonie s'y est tenue. Son retrait a pris effet le 22 décembre 2012.

IV. Contacts avec des États qui ne sont pas Membres

6. Le Secrétaire général et les directeurs régionaux ont été en contact avec les pays mentionnés ici afin de les informer, ou de leur rappeler, les avantages associés à la qualité de Membre de l'OMT et de les encourager à envisager une adhésion ou la reprise de leur participation à l'Organisation.

7. Au sein de la région **Europe**, il y a eu différentes rencontres avec les représentants des Ministères des affaires étrangères de l'**Estonie**, de la **Finlande**, de l'**Irlande**, de la **Lettonie** et de la **Suède**. De plus, des visites officielles et autres missions ont été organisées au Danemark, en Estonie, en Finlande et en Irlande. Au cours de ces visites officielles, des rencontres ont eu lieu avec des représentants des acteurs publics et privés du tourisme qui ont permis d'aborder des questions d'intérêt commun et celle de l'adhésion.

8. Dans la région des **Amériques**, les échanges se sont poursuivis avec le Gouvernement des États-Unis (Ministère du commerce des États-Unis et Ambassadeur des États-Unis en Espagne). Les États-Unis ont participé à la réunion du T20 organisée par l'OMT avec le Gouvernement mexicain au mois de mai 2012, ce qui a permis d'avoir des échanges avec des représentants du Ministère du commerce et du Département d'État.

9. Des rencontres ont également eu lieu avec le Premier Ministre d'Antigua-et-Barbuda, avec les Ministres de la Barbade et de Saint-Kitts-et-Nevis et avec le Ministère du tourisme de la Grenade. En outre, il y a eu une rencontre avec le Secrétaire général de l'Association des États de la Caraïbe (AEC) en vue d'obtenir le soutien de l'AEC à l'adhésion de ses Membres à l'OMT. L'OMT a également été représentée à des événements organisés par l'Organisation des États des Caraïbes orientales (OECO), faisant valoir à ses Membres les avantages d'une adhésion à l'OMT. C'est suite à cela que l'Assemblée générale a été saisie d'une proposition de système de quote-parts prévoyant un abattement spécial pour les petits États insulaires de moins de 200 000 habitants, ce qui pourrait favoriser l'adhésion de certains des plus petits États des Caraïbes ayant le moins de ressources économiques.

10. Dans la région **Asie-Pacifique**, **Singapour** a été la principale cible du programme régional pour l'Asie et le Pacifique. Les échanges avec le pays se sont poursuivis par l'entremise du Bureau de tourisme de Singapour lors du WTM 2010, de l'ITB de Berlin et du forum de tourisme de l'ASEAN de 2011, 2012 et 2013. Dans le contexte des contacts engagés avec le Bureau de tourisme, l'OMT a participé activement à l'événement TravelRave de Singapour l'an dernier. Pour sa part, le Bureau de tourisme de Singapour a dépêché un représentant à notre 25^e réunion conjointe CAP-CSA et à la conférence sur le développement touristique durable qui s'est tenue à Hyderabad (Inde) en avril dernier. La réunion la plus récente a eu lieu entre le Secrétaire général et le Président du Bureau de tourisme de Singapour à l'occasion de l'ITB de Berlin en mars dernier. Pendant la discussion, ils se sont

mis d'accord pour que les deux organisations mènent des initiatives conjointes dans le domaine de la recherche et des études de faisabilité sur des questions à caractère régional. Il y a eu d'autres discussions par téléconférence entre le programme régional pour l'Asie et le Bureau de tourisme de Singapour, qui ont confirmé l'intérêt mutuel porté par le Bureau et par l'OMT aux tendances du marché touristique, au tourisme de croisière, à la recherche sur la main-d'œuvre, au développement des talents, au voyage des jeunes et au développement touristique durable. Compte tenu du succès de notre collaboration avec le Bureau de tourisme de Singapour lors de l'édition 2012 de TravelRave, celui-ci a de nouveau invité l'OMT à participer à l'événement de cette année, programmé au mois d'octobre.

11. En ce qui concerne l'**Afrique**, seuls deux pays ne sont pas encore entrés dans l'OMT en tant que Membres effectifs : il s'agit de l'**Union des Comores** et du **Soudan du Sud**. Différentes démarches ont été entreprises auprès de ces deux pays en vue de leur adhésion. S'agissant des **Comores**, une note verbale a été reçue de la part de la Mission permanente auprès de l'ONU, exprimant l'intention de faire partie des États Membres de l'OMT. Le Directeur régional du programme pour l'Afrique a indiqué aux autorités la procédure à suivre et les documents pertinents aux fins de l'adhésion.

12. Pour ce qui est du **Soudan du Sud**, le Directeur exécutif en charge des relations avec les Membres et services a adressé une lettre, en novembre 2012, au Ministre responsable de la faune sauvage, de la conservation et du tourisme invitant le Gouvernement du Soudan du Sud à entrer dans l'OMT en tant que Membre effectif. La communication adressée au Ministre par le biais du PNUD à Djouba a été remise au cabinet du Ministre le 13 janvier 2013.

13. Dans sa correspondance destinée aux deux pays, le secrétariat a expliqué l'assistance technique que l'OMT pouvait leur apporter, particulièrement dans le domaine de la coopération technique et d'autres domaines spécifiques tels que le renforcement des capacités dans le tourisme, le programme ST-EP, la planification du tourisme, etc. Des lettres d'invitation ont également été envoyées aux deux pays pour qu'ils participent aux activités de l'OMT organisées dans la région dans le cadre du programme général de travail, comme par exemple des séminaires et des réunions.

V. Composition actuelle

14. Au moment de la rédaction du présent document, le nombre total des États Membres de l'Organisation s'élève à 156.

VI. Suites à donner par l'Assemblée générale

15. L'Assemblée générale est invitée à :

- a) accueillir favorablement la décision des Émirats arabes unis, du Myanmar et de Trinité-et-Tobago de réintégrer l'Organisation ;
- b) prendre acte avec regret du retrait de la Lettonie ayant pris effet le 22 décembre 2012 conformément à l'article 35.1 des Statuts, et prier instamment la Lettonie de revoir sa décision et de reprendre sa place au sein de l'Organisation ; et
- c) inviter les pays Membres de l'ONU n'appartenant pas encore à l'OMT à entrer dans l'Organisation et encourager le Secrétaire général à poursuivre ses efforts dans ce sens.